



*La révolution française est le plus puissant pas du genre humain depuis l'avènement du Christ
(V. Hugo Les Misérables – tome1)*

Une cérémonie bienvenue ...

Le 21 septembre 1792, les représentants du peuple à la Convention Nationale abolissaient la monarchie. La république n'en était pas définitivement instaurée pour autant, mais cette date aura marqué notre histoire et valait bien une célébration pour son 220^{ème} anniversaire.

Au terme d'un colloque international de deux journées, la Société des Etudes Robespierristes a invité tous les groupes politiques de l'Assemblée Nationale et les plus hautes autorités de l'Etat le 21 septembre pour une cérémonie haute en couleurs, digne et enthousiaste. Il faut déplorer que seuls les représentants du Parti socialiste (Catherine Lemorton, députée de la Haute-Garonne), du Parti communiste français (Pierre Laurent, secrétaire national) et du Parti de Gauche (Jean-Luc Mélenchon, président du bureau national) ont accepté l'invitation, ainsi que le Grand Orient de France représenté par Alain Simon, conseiller de l'ordre chargé de la laïcité.

Comme l'a relevé Michel Biard, Président de la S.E.R, lors de son discours introductif, la naissance de la République ne figure pas dans le calendrier actuel de nos fêtes laïques, « *paradoxe étonnant pour une République encore si largement fondée sur les acquis de la Révolution, tant dans ses structures territoriales et administratives que pour ses usages politiques et nombres d'autres héritages, notamment culturels* ».



Redisons haut et fort avec Jean Ferrat que notre France républicaine répond toujours du nom de Robespierre et de tous les représentants du peuple qui nous ont transmis les idéaux pour lesquels ils se sont battus. Ceux-là mêmes, rappelle Pierre Laurent, qui décrétèrent le peuple souverain et seul maître de son destin, et qui par cette conquête annoncèrent les batailles de 1848, de la commune de Paris, de 1936 ou de la Libération, et même des batailles d'aujourd'hui dans une république malmenée qui souffre des puissances de l'argent.

Nous ne sommes donc pas venus pour commémorer mais pour célébrer, pas pour nous souvenir mais pour nous inspirer, précise Jean-Luc Mélenchon, dénonçant au passage les traîtres à la patrie « *qui n'ont jamais eu d'autre patrie que leurs privilèges, ni d'autres convictions que leurs préjugés de caste et de classe contre la liberté et la souveraineté du peuple* ». Continuerons-

nous donc à verser de grosses larmes sur nos oppresseurs tandis que mépris et caricatures sont déversés sur ceux qui nous ont libérés ?

Oui, une bien belle cérémonie, et une célébration que l'Etat s'honorerait de cocher sur le calendrier national.

Yves Adam
Secrétaire de l'A.R.B.R.

Les discours prononcés peuvent être consultés sur le site de la S.E.R : <http://ser.hypotheses.org/>

SOMMAIRE

- Page 2 : Les Corsaires de Boulogne/mer au service de la République
- Page 3 : Les 25 ans de l'ARBR (suite)
La Déclaration des droits de l'Homme de Robespierre (suite)
Les Archives Nationales sauvées
- Page 4 : Le Général Lavalette
- Page 5 : Retour sur le colloque « 1792, entrer en République »
Annonce de conférence : Cécile Obligi
- Page 6 : A Arras après le 10 août 1792
- Page 7 : Commentaire de Claude Mazauric à propos d'une affiche révolutionnaire
- Page 8 : C'est à lire
- Page 9 : Retour sur nos conférences de l'automne
- Page 10 : Danton vu par Jean Jaurès

Le Dr Michel Csanyi,
président des *Amis de Robespierre*
et le Comité Directeur
souhaitent une heureuse année 2013
à tous les lecteurs du bulletin

LES AMIS DE ROBESPIERRE
(A.R.B.R.)

Maison des Sociétés, rue Aristide Briand
62000 ARRAS

Mél : amisderobespierre@orange.fr
Site : www.amis-robespierre.org



CORSAIRES DE BOULOGNE SUR MER AU SERVICE DE LA REPUBLIQUE

Le 31 janvier 1793, la Convention autorisait la guerre de course contre les navires ennemis et c'est sans attendre que des armateurs boulonnais s'y engagèrent.

C'est ainsi que quelques jours plus tard, le 6 février 1793, le Conseil Général du District de Boulogne-sur-Mer est saisi d'une demande du citoyen François Trudin qui sollicite la délivrance : « d'une lettre de marque et permission de faire armer et équiper en guerre un navire nommé le corsaire **L'EGALITE**, du port de 20 tonneaux, actuellement en ce port. Laquelle marque lui a été à l'instant accordée et remise après avoir été numérotée et paraphée conformément à la lettre du ministre du 3 du présent mois, à la charge par le dit citoyen armateur de faire enregistrer la lettre de marque au tribunal de commerce... ».*

Le même jour, mêmes démarches du citoyen Defurnes pour armer le corsaire **LE SAINT BENOÎT**, de 4 tonneaux, puis des citoyens Lamoury et Fontaine pour le corsaire **LA SURVEILLANTE**, de 5 tonneaux.

Du 7 au 14 février, 6 autres corsaires reçurent leur lettre marque : **LA LIBERTE**, **L'AMI DE LA LOIX** (sic), **LE MARODEUR** (sic), **LA FORTUNE**, **LIBERTE**, **LE REPUBLICAIN**.

Ces vaillants navires de courses n'étaient ni importants, ni fortement armés. La plupart de dépassaient pas les 10 tonneaux. Ainsi **LE DIABLE VOLANT**, qui sera construit et armé en l'an IV commandé par le capitaine Jean Sauvage, ne jaugeait que 9 tonneaux et n'était armé que de 30 fusils, 22 paires de pistolets, 30 sabres, mais d'aucun canon. L'équipage ne comptait que 34 marins.

En ces temps de disette, la marchandise interceptée était particulièrement bienvenue et dans les jours qui suivaient elle était vendue aux enchères, sous la responsabilité du Tribunal de Paix du Canton. Par exemple, du 7 au 12 germinal de l'An IV on procéda à la vente du navire « **L'Anna** » de Londres et de sa cargaison. La capture s'était faite en mer par le corsaire **LE RUSE** dont le capitaine boulonnais était Oudart Fromentin et l'armateur le citoyen Tiessel.

La marchandise saisie consistait en 100 douzaines de peaux de veau, 59 pièces de bœuf salé, une importante quantité de beurre salé en provenance d'Irlande, 20 pièces de toile blanche et 260 pièces de toile grise.

Le tout fut adjugé pour la somme de 16 665 livres 18 sols et 11 deniers et le navire lui-même pour 6 300 livres.

Les frais de l'expédition et prélèvements divers s'élevèrent à 5 295 livres 19 sols à quoi il fallut ajouter 1 sol par livre pour la Caisse de Secours aux invalides de la Mer.

La capture de l'Anglais **Le Charles** par **LE RUSE** rapporta tous frais déduits, rapporta 63 368 livres.

Le 10 pluviôse an V, le corsaire **L'UNITE** commandé par Robert Carry captura **Le Belfast** pour le profit important de 442 094 livres et peu après le **Cambria** pour 78 285 livres.

Le même mois la capture de l'Anglais « **Resolution** » fut faite de conserve par **LE RUSE** et **L'UNITE**.

Le produit de la vente des navires capturés était réparti à égalité en 3 parts entre l'Etat, l'armateur et l'équipage.

Pour celui-ci, le capitaine avait droit à 12 parts, les deux capitaines adjoints à chacun 10 parts, les 3 lieutenants à 8 parts, l'écrivain à 4 parts, l'interprète à 4 parts, le charpentier à 2 parts, chaque matelot à 1 part ½, le mousse à ½ part...

Ainsi, pour l'expédition qui dura du 11 prairial an IV au 29 thermidor an V, le capitaine du **DIABLE VOLANT** reçut la somme de 2 500 livres, chaque capitaine en second 1 800 livres et le mousse 250 livres.

La Convention interrompit l'activité des corsaires en juin 1793. Elle reprit quelque temps en thermidor an III puis de ventôse an IV à prairial an IX.

Au total 154 corsaires partirent du port de Boulogne, réalisèrent 201 prises et firent 1 967 prisonniers.

Ref. : *Archives départementales du PdC, cotes 1L/320 et 2LA/9 et Histoire de Boulogne de A. Lottin.

Christian Lescureux



Les 25 ans d'activités de l'ARBR

(suite des n° 80 & 81 et fin)

Expositions, et visites d'Arras

Cinq expositions sur Robespierre, sur la Révolution, sur l'Empire créées par l'ARBR ont circulé depuis tout ce temps non seulement dans le département mais bien au-delà (en Italie, Allemagne, Angleterre).

Faire découvrir aux touristes et aux écoles « Arras sous les pas de Robespierre » est l'une des missions habituelles des guides de l'ARBR

Recherches et publications, bibliothèque.

Arras : ses archives départementales et locales sont une mine de documents sur la Révolution utilisée par l'ARBR. Outre son bulletin elle publie régulièrement des brochures, (une trentaine à ce jour) longtemps consacrées à faire connaître des textes de Robespierre encore inédits et (depuis publiés dans le tome XI de ses œuvres). S'y ajoute aujourd'hui la sortie de quelques DVD. Le fonds Robespierre créé à Carvin dès 1987, depuis hébergé à St Laurent-Blangy, rassemble plus de 400 ouvrages d'histoire de la Révolution.

Une audience jamais démentie

Depuis sa création des centaines d'amis, venus parfois d'au-delà des frontières, ont participé aux activités de l'ARBR. Internet et très vite la création de notre Site des Amis de Robespierre (particulièrement fréquenté) ont encore élargi notre influence. Elle se mesure journalièrement à travers le succès de la pétition de l'AMRA pour un Musée Robespierre.

On ne saurait évoquer ce survol d'un quart de siècle d'activités sans rappeler les précieux contacts entretenus depuis toujours avec les associations comme « l'AMRID », « l'Association pour la sauvegarde de la Maison de Saint-Just », « la Société des Etudes Robespierriennes » et feu « Vive 89 » qui nous a tant aidés, lors du bicentenaire, à une juste orientation de notre projet.

Une pensée émue aussi pour la tâche accomplie durant des années par Maître Fernand BLEITRACH et Marcel ROGER nos deux présidents décédés.

L'A.R.B.R.



Visite d'une classe à la maison de Robespierre

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen formulés par Maximilien Robespierre en 1793 (suite du n°81)

ART. 10 : La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

ART. 11 : Les secours indispensables à celui qui manque du nécessaire sont une dette de celui qui possède le superflu. Il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée.

ART. 12 : Les citoyens dont les revenus n'excèdent point ce qui est nécessaire à leur subsistance, sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques ; les autres doivent les supporter progressivement, selon l'étendue de leur fortune.

ART. 13 : La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

A suivre

Remarques : La déclaration des Droits de l'homme finalement adoptée par la Convention a repris presque textuellement (art. 21 et 22) les articles 10 et 13 proposés par Robespierre. Mais elle a refusé les articles 11 et 12 qu'aucun régime n'a depuis appliqués.

Les Archives Nationales sauvées

On se souvient que le précédent président de la République et son ministre de la culture avaient décidé de sacrifier le siège des Archives nationales au profit d'un projet de MAISON DE L'HISTOIRE DE FRANCE conçu dans le droit fil d'un combat contestable pour magnifier l'identité nationale.

Une majorité d'historiens, des universitaires, une partie

de la presse, les syndicats unis des Archives nationales et tous les citoyens indignés de voir ainsi instrumentalisée l'histoire de France, ont vivement combattu ce mauvais coup. Nous nous en étions fait l'écho et nous ne pouvons que nous féliciter avec eux de la décision d'abandon définitif de ce projet prise par la ministre de la culture et de la communication. Une part des 87 millions ainsi ménagés alimenteront la mise en réseau des neuf musées d'histoire déjà existants.

L'ARMÉE PARISIENNE DE ROBESPIERRE

L'ÉTAT-MAJOR DU GÉNÉRAL HANRIOT
(suite du n° 80)

2. LE GÉNÉRAL LAVALETTE

Louis Jean-Baptiste de Lavalette, comte de La Valette, naît à Paris le 27 octobre 1753. Il a deux frères dont l'aîné émigre dès les prémices de « 1789 ».

Il épouse le 12 novembre 1778 Henriette-Elisabeth, issue de la maison princière de Thurn und Taxis avec laquelle il a trois enfants.

Fixé à Nancy en 1789, il est nommé commandant de la garde nationale.

En septembre 1790, il s'installe à Paris où il est chargé par la municipalité de réunir les volontaires de la section des Lombards et de les partager en compagnies.

Le 4 septembre 1792, il est élu lieutenant-colonel du 1er bataillon des Lombards à l'armée du Nord.

Commandant temporaire à Bruxelles pendant l'occupation française, il est l'un des chefs de la société populaire. Lorsque les assemblées primaires de Belgique sont convoquées au sujet de la réunion à la France, il est choisi, le 25 février 1793, avec trois autres personnes pour former la députation chargée de porter à la Convention nationale le vœu de réunion à la France émis par la ville de Bruxelles et sa banlieue. Toutefois, devant l'évolution de la situation militaire, il ne peut partir.

Après la retraite, il est adjoint au commandant de la place de Lille (31 mars 1793). Au moment de la trahison de Dumouriez, il empêche Miaczynski de livrer la ville de Lille aux Autrichiens (1).

Le 8 avril, il est nommé commissaire national à Cambrai pour rallier et reformer les troupes revenues de Belgique. Le 25 avril, il devient commandant de la place de Lille.

Nommé Général de Brigade le 15 mai avec des lettres de service pour l'armée des Côtes de Brest, le Conseil exécutif le prie de demeurer à Lille jusqu'à nouvel ordre pour seconder Jean-Baptiste Favart dans « toutes les opérations relatives à la défense de cette place par un officier qui la connaissait déjà, et sur le civisme, l'activité et les talents militaires duquel on pouvait compter. » (2).

L'aide de camp de François Hanriot, **François-Pierre Deschamps** fut guillotiné le 22 août 1794 à Paris. L'Incorruptible était le parrain de son fils.

Sur les relations entre Deschamps et Robespierre cf Sabine Dupuy et Jean-Pierre Jessenne (dir.), *"Robespierre : de la nation artésienne à la République et aux nations : actes du colloque, Arras, 1-2-3 avril 1993"*. Centre d'histoire de la région du nord et de l'Europe du nord-ouest, Université Charles de Gaulle-Lille III, 1994 : *"Du parrainage d'un enfant du peuple aux conciliabules de Charenton : itinéraire d'une amitié chez Robespierre"*, page 117-124.

Des démolées l'opposent alors au Général Lamartière, lors desquelles la garnison de la place prend position contre ce dernier. De leur côté, les représentants en mission Duhem et Lesage-Senault se plaignent de lui, le qualifiant d'« aventurier brouillon, agitateur immoral et dévoré d'ambition » et prennent, le 22 juillet, un arrêté le suspendant et lui enjoignent de se rendre à Paris pour rendre compte de sa conduite. Cet arrêté étant parvenu à la connaissance de la Convention le 24 juillet, il est défendu par Maximilien Robespierre et Pierre-Louis Bentabole, qui obtiennent le rappel de Duhem et le renvoi de l'arrêté au Comité de Salut Public. Enfin, le 31 juillet, Jeanbon Saint-André présente un rapport dans lequel il considère qu'il n'existe aucun motif d'inculpation contre Lavalette (3).

Réintégré dans ses fonctions le 3 août, il réorganise l'armée révolutionnaire à Lille et contribue à placer à sa tête son aide de camp Simon-Camille Dufresse.

Le 9 décembre 1793, Bourdon de l'Oise lui reproche devant la Convention, à l'occasion de l'acquiescement de cinq Lillois qu'il avait fait traduire au Tribunal révolutionnaire d'avoir épousé une princesse allemande émigrée et d'avoir dénoncé des patriotes dont le Tribunal proclamait l'innocence (4).

Les représentants en mission Hentz et Florent-Guiot dissolvent l'armée révolutionnaire de Lille avant de prendre, le 13 décembre, un arrêté plaçant Lavalette en état d'arrestation. Puis, le 18, sur la demande de Duhem, qui avait remis depuis cinq mois des pièces au Tribunal révolutionnaire, la Convention vote un décret ordonnant son transfert à Paris.

Grâce à Robespierre, un **arrêté du Comité de Salut Public** ordonne le 12 mai 1794 sa libération et le réintègre dans ses fonctions. Lavalette demande alors à être employé sous Hanriot, requête approuvée par le Comité (5) et il est affecté à la 17e division militaire le 28 mai. Il est guillotiné juste après François Hanriot le 28 juillet 1794.

« Le Comité de salut public arrête que les citoyens La Valette et Dufresse, sur la conduite desquels il a pris des informations, seront mis en liberté, et que les Commissaires du mouvement des armées les emploiera dans leurs grades. Ils pourront rester provisoirement à Paris. » (arrêté du C.S.P du 12 mai 94)

Dr Michel CSANYI

- 1 Albert Mathiez, *La Révolution Française : La Terreur*
- 2 Arthur Chuquet, *Les Guerres de la Révolution : 10. Valenciennes (1793)*
- 3 Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre : d'après des papiers de famille, les sources originales et des documents entièrement inédits*
- 4 Arthur Chuquet, opus cité
- 5 Arthur Chuquet, opus cité

Retour sur le colloque « 1792, entrer en République » Paris, 20-21 septembre 2012

Plusieurs membres de l'A.R.B.R ont participé à ce colloque, que nous annonçons dans le précédent numéro de *L'Incorruptible*. Organisé par le programme ACTAPOL de l'Agence Nationale de la Recherche, l'Institut d'Histoire de la Révolution Française et la Société des Etudes Robespierristes, le projet était de commémorer le 220ème anniversaire de la Première République et « interroger le moment républicain ouvert à l'été 1792 ».

Les 22 interventions de ce colloque ont mis en lumière l'aboutissement d'une maturation de trois années de processus révolutionnaire. Nul doute que l'enchaînement des événements de l'été 1792 ont précipité un choix de société que personne n'aurait pu soupçonner quelques mois plus tôt. Souvenons-nous : le 22 juillet, la Patrie est déclarée en danger; le 1^{er}

août le manifeste de Brunswick est communiqué à l'Assemblée; dans les jours qui suivent les sections parisiennes exigent la déchéance du roi; l'Assemblée législative tergiverse et le 10 les sans-culottes prennent les Tuileries; Paris s'enflamme alors jusqu'aux massacres de septembre tandis que Longwy puis Verdun cèdent devant les Prussiens et que la Vendée est en effervescence; le 21 septembre la Convention décrète l'abolition de la royauté au cours de sa séance inaugurale; elle décide le 22 de la datation des actes à l'An I de la République et c'est le 25 septembre à la demande de Couthon qu'elle déclare la République française « une et indivisible ».

La République s'impose sans même avoir besoin d'être proclamée, comme si la chose allait désormais de soi. D'ailleurs dans la presse de l'époque, le 10 août prend beaucoup plus d'importance que le 21 septembre et l'instauration dans les faits de la République ne donnera pas lieu à des manifestations festives dans

les municipalités rurales.

Plusieurs intervenants du colloque vont décrire les conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections des députés en province et aux Antilles. Les travaux d'été, l'éloignement des chefs-lieux et les délais de convocation n'auront pas permis une participation importante des citoyens à ces élections, au cours desquelles il faut noter que les assemblées primaires sont devenues délibératives. Les députés ne vont pas tarder à prendre des décisions importantes, la première, datée du 21 septembre, étant l'engagement de soumettre la Constitution au vote populaire. Seulement 318 députés sur 749 sont présents lors de cette première séance (ils

seront 728 fin octobre). La moitié d'entre eux n'ont pas d'expérience parlementaire et dans le premier mois on dénombre 213 interventions (aucune pour le Pas-de-Calais).

A l'été 92, les catholiques restent partagés avec d'importantes variations régionales. La destitution du roi est reçue de manière variée par les évêques, qui restent prudents. 16 d'entre eux sont élus à la Convention

(ils étaient 10 sous la Législative). Il faudra attendre le 6 novembre pour que les évêques bénissent la République.

D'autres sujets ont été évoqués :

Alors la République fut-elle un accident de l'histoire ?
Une république, oui mais quelle république ?
Le rendez-vous avec la diplomatie a-t-il été manqué ?
Comment les étrangers ont reçu la République française ?
Les femmes de Conventionnels : un enjeu politique dans la République ?
Robespierre et la République ?

Ces quelques éléments de réflexion largement développés dans les interventions nous laissent dans l'attente de la publication des actes du colloque qui prendra encore plusieurs mois.

Yves Adam



Les membres de l'ARBR au colloque

CONFERENCE - vendredi 25 janvier 14h30
(Amphi Verlaine de l'Université de l'Artois— Arras)

Dans le cadre des séances de l'Université pour tous de l'Artois, **Cécile Obligi** viendra présenter son livre « *Robespierre, la probité révoltante* » (Edition Belin). Les membres de l'ARBR sont invités à assister à la conférence. (entrée gratuite). Stationnement : parking de l'université rue Raoul François



Le 10 août 1792 était un vendredi et nous n'avons pas d'écho de ce qu'en surent les Arrageois ni de l'effervescence qui probablement les agita fort le lendemain le samedi, et surtout le dimanche, jour si propice aux rencontres et discussions.

Le registre des délibérations du directoire du département nous apprend que le lundi 12 août le Président, Ferdinand Dubois de Fosseux, a fait convoquer les administrateurs extraordinairement à **quatre heures du matin** pour leur donner connaissance du courrier de l'Assemblée nationale, lequel comporte :

« Un exemplaire signé du ministre de la justice et de la loi sur le décret de l'Assemblée nationale du 10 de ce mois relative à la suspension du pouvoir exécutif .

Un exemplaire de l'arrêté du Corps législatif du 10 août qui invite les citoyens à respecter les droits sacrés de l'homme et des propriétés.

Un placard intitulé : Ordre du Corps législatif du 10 août qui déclare que le roi est suspendu et que sa famille reste en otage. Que le ministère n'a plus la confiance de la Nation et que l'Assemblée va procéder à le remplacer et que la liste civile cesse d'avoir lieu.

Une adresse de l'Assemblée nationale aux Français envoyée aux 83 départements ».

Le procès verbal de cette séance est signé des treize administrateurs unanimes (parmi lesquels Augustin Robespierre). Une seconde séance a lieu le même jour à huit heures et une troisième à midi.

La décision est prise de communiquer ces courriers aux huit districts, à charge pour eux de les répercuter aussitôt à toutes les communes.

La population a donc connu assez rapidement par affiches les changements considérables intervenus et surtout la suspension du roi.

Les jours suivants les élus du département reprennent normalement leurs travaux, traitant notamment des peines de réclusion contre les prêtres insermentés et de l'acheminement des engagés volontaires.

Le 16 août le district d'Arras ordonne la **disparition des effigies du roi** de toutes les places publiques. Il faut aussi supprimer la fleur de lys de tous les sceaux officiels.

Le 17 août un courrier extraordinaire du nouveau ministre de l'Intérieur annonce de la **Convocation d'une Convention nationale** et la suspension du pouvoir exécutif dans les mains du roi.

Le même jour est reçu un membre du Conseil de District de Bapaume porteur d'une **lettre du Général Dillon**, datée du 13 août qui ordonne de faire publier et connaître à toutes les troupes de la place l'ordre suivant :

« De graves et sinistres événements ont eu lieu dans la ville de Paris, le général Arthur Dillon ne peut les communiquer à l'armée avant d'avoir été instruit d'une manière officielle ou certaine, mais on assure que la constitution a été violée, quelles que soient les parjures ils sont ennemis de la liberté française. Le général saisit cette occasion périlleuse de renouveler le

serment de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le maintien de l'intégrité de la constitution du royaume décrétée par l'Assemblée nationale constituante aux années 1789-1790-1791 et d'être en tout fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi ».

En réaction de cet ordre du jour du général, les administrateurs du département décident sur le champ :

« De faire connaître aux troupes de la garnison d'Arras leur véritable devoir dans les circonstances actuelles.

Que le commandant du 87^e régiment d'Infanterie, commandant de la ville et de la garnison fasse rassembler demain à midi celle-ci en armes.

Qu'il soit fait lecture de l'adresse de l'Assemblée nationale aux Français, où elle rend compte des motifs qui l'ont déterminée à prononcer la suspension du roi.

Que soit fait le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir pour les défendre ».

Puis le président Dubois se lève et prononce solennellement le même serment en ajoutant : « Je le jure » et tous les administrateurs et commis en font autant, tour à tour.

Le dimanche 19 août la place d'Arras face à l'hôtel de ville est noire de monde pour acclamer le 87^{ème} régiment d'infanterie, les bataillons de la garde nationale, les administrateurs du département, le conseil général du district et celui de la commune, les diverses autorités... qui ont tous renouvelé le serment.

Le 21 août le département est avisé que le **général La Fayette est décrété d'arrestation.**

Le 23 août le ministre de l'Intérieur décrète que pour la formation de la prochaine Convention *«Tout Français âgé de 21 ans domicilié depuis un an, vivant des revenus de son travail sera admis à voter dans les assemblées primaires ».*

C'est pour la première fois l'élection au suffrage universel (masculin) et la fin de ce cens électoral que Robespierre avait vigoureusement combattu lors de la Constituante.

Le 25 août le département est avisé de la découverte aux Tuileries, dans le cabinet du roi, des pièces qui révèlent les trahisons et la perfidie du pouvoir exécutif.

Aucun écho n'est parvenu d'une quelconque manifestation dans le district d'Arras en faveur du roi déchu.

Au contraire, selon Lecesne, auteur d'une histoire de la Révolution à Arras :

« Si la révolution du 10 août n'était pas attendue à Arras elle n'y rencontra pas de résistance. Bien loin de là, la généralité des habitants l'accepta facilement comme un fait accompli et le parti exalté comme le triomphe de ses idées. Les autorités qui avaient protesté tant de fois leur attachement à la constitution se décidèrent bientôt à faire acte d'adhésion au coup de force qui la renversa ».

La seule autorité ayant démissionné suite à ces événements, fut le président du district, Pieron.

Christian Lescureux

JJ-ROUSSEAU À SES CONCITOYENS SUR LES CLUBS

Extrait littéral du Contrat Social, liv.2, ch.3,
intitulée : Si la volonté générale peut errer

Si quand le peuple, suffisamment informé, délibère, les citoyens n'avoient aucune communication entre eux, du grand nombre de petites différences, résulteroit toujours la volonté générale, et la délibération seroit toujours bonne ; mais quand il se fait des brigues (1), des associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune de ces associations devient générale, par rapport à ses membres, et particulière par rapport à l'état ; on peut dire alors qu'il n'y a plus autant de votants que d'hommes, mais seulement autant que d'associations. Les différences deviennent moins nombreuses,

et donnent un résultat moins général. Enfin, quand une de ces associations est si grande qu'elle l'emporte sur toutes les autres, vous n'avez plus pour résultat une somme de petites différences, mais une différence unique ; alors il n'y a plus de volonté générale, et l'avis qui l'emporte n'est qu'un avis particulier. Il importe donc, pour avoir bien l'énoncé de la volonté générale, qu'il n'y ait pas de volonté partielle dans l'état, et que chaque citoyen n'opine que d'après lui ; telle fut l'unique et sublime institution du grand Lycurgue (2).

De l'imprimerie du COURIER DES FRONTIERES, rue de la Sourdière, n° 14

NDLR : (1) = faction, parti
(2) = Législateur mythique, à qui fut attribuée la constitution de Sparte (IX^e s. av. JC)

L'affiche évoquée est d'inspiration assez confuse : l'absence de datation la rend encore plus ambiguë, notamment sur le plan de son usage politique possible. La question pendante est celle-ci : qui l'a rédigée ? Pourquoi ? A l'évidence, l'argumentation du rédacteur vise à remettre en question le pouvoir exercé par les assemblées élues se jugeant représentatives de l'organisme souverain, le peuple, lequel leur aurait délégué tout ou partie de son irréductible souveraineté. Or, dans une configuration où se sont mis en place des "partis", "factions", "portions du peuple", etc. ceux qui se prévaudraient de ce pouvoir de représentation seraient finalement des usurpateurs d'une légitimité qui n'appartient qu'au peuple lui-même. On retrouve ici l'énoncé de la démarche critique de la représentation politique qui fut celle de Rousseau dans le *Contrat social*, ouvrage explicitement cité et assez justement analysé dans le texte reproduit. Rappelons la position de l'auteur du *Contrat social* : pour Rousseau, "la souveraineté ne peut être représentée par la même raison qu'elle ne peut être aliénée" et puisque la "volonté de chaque individu ne se représente point", la souveraineté qui appartient en bloc à tous en appartenant à chacun ne pouvait consister que dans l'expression de la "volonté générale", hors de la pression des volontés et intérêts particuliers. Le rappel de l'expérience du peuple anglais qui se croit "libre" au cours de procédures électorales se "fait esclave" en réalité, c'est à dire "rien", une fois que sont élus les membres du Parlement, complétait la démonstration qu'on trouvait effectivement au Livre III, chapitre 15 du *Contrat social*. On doit ici rappeler qu'une grande partie du débat constitutionnel et institutionnel de la Révolution française dès 1789 a consisté à surmonter la contradiction entre la légitimité qui découle de l'expression de la volonté du peuple

(la "Nation" dès 1789) et la recherche de l'efficacité du gouvernement. Je le dis tout de suite en passant, Maximilien Robespierre a été l'un des premiers, et l'un des plus persévérants, à tenter de résoudre le conflit apparu entre la critique théorique de la représentation et la recherche du bon gouvernement et, au



terme d'approches successives, ce n'est qu'à la mi-juin 1793, qu'il se ralliera à un compromis, sans doute plus pratique que définitif, entre représentation et exercice de la souveraineté populaire, en approuvant la Constitution de 1793.

Mais ce qu'il faut savoir et rappeler (après Roger Barny), c'est que la critique rousseauiste du modèle représentatif fut l'un des thèmes préférés de l'opposition aristocratique réactionnaire au plein sens du terme, au sein de la Constituante, opposition dressée contre les propositions du Tiers-Etat auquel s'étaient associées deux minorités venues de l'ancienne noblesse et du clergé. Après 1792, la critique de Rousseau fut utilisée par les brissotins républicains et par Condorcet contre les tenants du pouvoir indivisible et républicain préconisé par les jacobins parce qu'ils voulaient les empêcher d'accéder au pou-

voir en dénonçant leur projet comme la recherche d'une "dictature". A Paris en l'an II, comme l'a magistralement montré Albert Soboul, la critique rousseauiste devint l'apanage des militants sans-culottes des sections (à Paris, mais aussi ailleurs en France comme d'autres travaux le montrent) qui plaidaient pour une conception totalement décentralisée, voire spontanéiste, de la souveraineté, laquelle s'exprimerait par la délibération collective et la recherche de la participation permanente du corps civique à l'élaboration des grands choix politiques et de société.

Devant le risque d'implosion de la République, sans jamais renoncer à penser que la volonté générale est intransmissible et la souveraineté indélébile, Robespierre et ses amis ont fini par admettre en fait le principe du gouvernement représentatif incarné par une assemblée certes élue mais sous certaines conditions de délimitation du champ opérationnel et en assortissant le fonctionnement de multiples conditions d'exercice, au sommet et à la base de la société.

Je crois que cette affiche reprend tous les thèmes qu'on peut opposer à la prétendue légitimité démocratique de la représentation et de la délégation de pouvoir qui sont caractéristiques de ce que l'on appelle aujourd'hui la "démocratie représentative", mais sans que l'on ait encore imaginé les institutions détaillées qui pourraient la corriger fondamentalement par la recherche d'une démocratie constamment délibérative, participative, dans un système où l'autonomie du pouvoir exécutif serait corrigée par la nécessité de laisser au peuple souverain le temps de réfléchir et d'opiner sur ce qui paraîtra le plus en conformité avec le vœu de la "volonté générale" dont il est le seul dépositaire.

Claude Mazauric

Rousseau et la Révolution (Ed. Gallimard)

C'est autour du fonds documentaire de la bibliothèque de l'Assemblée Nationale que fut organisée l'exposition intitulée *Rousseau et la Révolution* du 10 février au 6 avril 2012, dans la galerie des Tapisseries de l'Assemblée Nationale. Ce joli livre présente l'iconographie réunie à cette occasion en l'accompagnant de neuf études qui éclairent sous leurs diverses facettes les rapports que la Révolution Française a entretenus avec Rousseau :



- De J-J Rousseau considéré comme l'un des premiers auteurs de la Révolution (James Swenson)
- La réception publique et populaire de J-J Rousseau pendant la Révolution française (Claude Mazauric)
- L'icône de la République (Philippe de Carbonnières)
- Le rousseauisme de Robespierre : une émancipation obligée (Julie Boudon)
- Le tribunal de la censure du peuple : histoire d'une institution virtuelle (Anne Simonin)
- Le culte de l'Être suprême : est-ce seulement la faute à Rousseau ? (Sophie Wahnich)
- Les manuscrits de Rousseau dans la Révolution Française : le devenir patrimoine d'une œuvre (Bruno Bernardi)
- Les éditions de Rousseau pendant la période révolutionnaire (Carla Hesse)
- Le chat de la liberté (Jacques Berchtold)

L'abondance des parutions ne nous permet pas de faire une présentation de chacune d'elles. En voici quelques-unes que nous proposons à nos lecteurs :

- *Danton : le géant de la Révolution* de l'anglais David Lawday (Ed. Albin Michel). Biographie grand public, vivante, qui rassemble les documents existants et fait la lumière sur un personnage controversé de la Révolution
- *Pour Robespierre*, une reprise de textes de Jean Popren écrits pour l'introduction aux *Textes choisis de Robespierre* en 3 volumes, publié aux Editions Sociales (Ed. Osez la République)
- *Robespierre, reviens* d'Alexis Corbière et Laurent Maffei, présenté comme une défense déterminée et argumentée de Robespierre et la révolution Française. Préfacé par Claude Mazauric (Ed. Bruno Leprince)
- *Les Mémoires de Marceau—d'amour et de gloire*, biographie du Gal Marceau-Desgravier qui combattit en Vendée, à Fleurus, avant de tomber au champ d'honneur sur le Rhin en 1796. (Ed. Publibook)

« LA RÉVOLUTION FRANÇAISE »

Albert Mathiez (Editions Bartillat)

Préface de Yannick Bosc et Florence Gauthier

Sortie en un seul volume des 3 parties publiées entre 1922 et 1927 : la chute de la royauté, la Gironde et la Montagne, la Terreur

« Le grand historien Albert Mathiez (1874-1932) dreyfusard et homme de passions, a composé cette grande fresque claire et vivante de la Révolution française. Renouvelant l'historiographie de son temps, traduite en de nombreuses langues, cette œuvre, qui fait référence, a connu un retentissement considérable. Avec un incomparable sens du récit et une minutie devenue légendaire, Mathiez propose une vaste synthèse qui associe l'histoire politique et l'histoire économique et sociale dont il est l'un des pionniers (...)

destinée au grand public cette somme, qui sait mettre en valeur l'essentiel, repose sur une érudition considérable qui vaut à Mathiez la réputation d'un savant exceptionnel. La présente édition rassemble en un seul volume les trois parties de l'ouvrage publiées entre 1922 et 1927 : La Chute de la royauté, La Gironde et la Montagne, La Terreur. Pour la première fois, cette histoire de la Révolution française est accompagnée d'un index, d'une chronologie et d'un appareil critique rappelant l'œuvre et la vie d'Albert Mathiez. »



Albert Mathiez
La Révolution Française

**« ROBESPIERRE, PORTRAITS CROISÉS »**

Michel BIARD et Philippe BOURDIN

(Editions Armand Colin)

« Personnage froid et calculateur, monstre dénué de tout sentiment allant jusqu'à sacrifier ses amis, dictateur, voire précurseur « des totalitarismes » du vingtième siècle... ou l'un des plus grands hommes d'Etat français, protagoniste majeur de la Révolution, « Incorruptible », héros maltraité par deux siècles d'une légende noire tenace ? Maximilien



Robespierre ne laisse point indifférent, loin s'en faut, et les querelles historiographiques sont si prégnantes que l'historien Marc Bloch eut ce mot : « Robespierriéristes, anti-robspierriéristes, nous vous crions grâce ; par pitié, dites-nous simplement : quel fut Robespierre ? » (...) Loin du panégyrique tout autant que du rejet brutal, le présent ouvrage propose des réflexions synthétiques consacrées à quinze thèmes essentiels, qui aideront le lecteur à construire, enrichir ou nuancer son opinion. »

17 novembre 2012 - Hôtel de ville d'Arras

« JJ Rousseau : expérience d'une vie et élaboration d'une pensée » Claude Mazauric

Claude Mazauric a rappelé l'importance de la pensée de Rousseau pour qui veut comprendre la Révolution Française. Il a ainsi fait la démonstration devant un public attentif venu en nombre, que c'est l'expérience de la vie de Rousseau, notamment dans ses jeunes années, qui a contribué à la maturation de sa pensée critique.

Entre 1712 et 1778 (naissance et mort de Rousseau) s'écoule le siècle des Lumières (essentiellement dans les années 50-60), quelques décennies durant lesquelles on assiste « au triomphe de la Raison sur des siècles d'obscurantisme ». La vie de Rousseau s'inscrit dans l'apogée du siècle des Lumières.

Ecrivain cosmopolite, il écrit en français une œuvre universelle. Mais il sera aussi toute sa vie, un apatride, menacé d'arrestation. Il trouve refuge, de ci de là, chez quelques grands ayant l'esprit ouvert, en Angleterre, en France... Il devient une sorte de sans-papier, vivant dans une semi-clandestinité, craignant pour sa vie... C'est pour cette raison qu'il n'élèvera jamais ses enfants. Comment élever des enfants quand on n'a aucun toit à leur offrir, aucune sécurité dans l'avenir, que l'on est un paria, un sans-domicile, un sans papier... ?

C'est la Révolution française, qui, en se reconnaissant dans les écrits de Rousseau, s'en inspirera largement dès 89, le nationalisera, et en fera un citoyen et un philosophe français.

Il a toujours critiqué le principe de délégation

de la souveraineté, qui pour lui n'appartient qu'au peuple. Dès 1789, on cherche comment articuler souveraineté populaire et un gouvernement stable.

En 1792, lors de la proclamation de la République, on met en place la première forme de suffrage universel. Rousseau est reconnu comme en étant l'inspirateur. La toute jeune République devient rousseauiste et Rousseau devient le penseur de la Révolution. On instaure alors un véritable culte civique autour de la figure de Rousseau. Dès avril 1794, on prend la décision de transférer ses restes au Panthéon. Dans cette même période de très nombreuses communes de France demandent à changer de nom, pour s'appeler Rousseau, Emile, Contrat Social... ou à défaut, compter au moins une rue qui portera un tel nom. Le patriotisme, en France, est d'essence rousseauiste et révolutionnaire. Rousseau est incontestablement un homme des Lumières, mais il est aussi un critique révolutionnaire du monde des Lumières. Sa philosophie est révolutionnaire et lui-même était parfois effrayé de sa propre pensée. Il ne veut pas prendre la responsabilité de s'engager et d'engager les autres dans une voie révolutionnaire.

Toujours très attaché à garder jalousement sa liberté individuelle, il est aussi capable de dire « Soyez plutôt esclave que parricide ». Il sera ainsi constamment déchiré entre la portée immense de sa pensée et l'énormité de tout cela face à la petitesse de son être.



Affiche de conférence sur Jean-Jacques Rousseau. Le titre principal est « Jean-Jacques Rousseau : expérience d'une vie et élaboration d'une pensée ». Le conférencier est Claude Mazauric, Historien, Professeur émérite des universités. La conférence aura lieu le samedi 17 novembre à 15h, à la Salle Robespierre, Hôtel de Ville d'Arras, Place des Héros. L'affiche comporte une image de Rousseau et des logos de partenaires.

13 octobre 2012 : Arras

« La République une et indivisible, un concept d'actualité? » Georges Sentis

Georges Sentis fait d'emblée le lien entre la commémoration du 220^e anniversaire de la proclamation de la 1^{re} République (le 21 septembre dernier à Paris) et le mouvement indépendantiste de Catalogne qui au même moment connaît une ampleur sans précédent. La notion de *République Une et Indivisible* est ainsi propulsée au cœur de l'actualité historique et politique. Cette Unité et cette Indivisibilité furent proclamées, malgré les Girondins, par des Montagnards confrontés à un péril contre-révolutionnaire extrême. Toutefois après la chute de Robespierre, la bourgeoisie profita du pouvoir politique non seulement pour conforter sa puissance économique mais aussi pour mener une politique de conquêtes. D'où la rupture entre monde

ouvrier et République consommée en juin 1848. D'où l'émergence en Allemagne d'abord puis dans toute l'Europe d'une vision ethnique de la nation s'opposant à la conception universaliste de la nation du Siècle des Lumières.



La défaite française de 1870 et l'esprit de revanche qui en découla, favorisèrent la montée d'un nationalisme réduisant la patrie à un seulement territoire et non plus un lieu où s'ancrent les valeurs républicaines et progressistes.

Aussi pour lutter contre la montée des communautarismes ethniques, est-il nécessaire d'analyser la nature de l'état et son utilisation par la classe dominante.

Après avoir présenté de nombreux extraits sur *Robespierre* dans *l'Histoire Socialiste de la Révolution Française de Jean Jaurès* (n°79 et 80), il nous a semblé intéressant de faire de même pour *Danton*, celui qui, avec Robespierre, a le mieux incarné la Révolution. On a beaucoup comparé, opposé les deux hommes. *Michelet* et *Aulard* étaient dantonistes. Puis, *Mathiez*, qui démontra la vénalité de Danton, et *Soboul* réhabilitèrent Robespierre. Où se situait Jaurès ? Dans ces 1ers extraits, on peut ressentir l'admiration de Jaurès pour le prodigieux orateur, le tribun incomparable de l'audace pour défendre la Patrie en danger, l'homme qui appelle à l'union et à la réconciliation de la nation face à l'ennemi. Jaurès, pourtant, désapprouve Danton pour la 1^{ère} fois, en avril 1793, lorsque celui-ci tente de sauver les Girondins, mais il essaie de comprendre les raisons de celui qu'il appelle le « grand révolutionnaire ». Il semble que Jaurès se soit beaucoup reconnu dans Danton : même puissance naturelle, même talent oratoire, même force de conviction optimiste, même esprit de conciliation et de rassemblement. Il avait par contre, à l'opposé de Danton, l'affairiste trouble, une droiture d'esprit qui le lie à Robespierre « l'Incorruptible ».

Jean-Claude Martinage

Fin Janvier 1792 le grand tribun et l'homme soupçonné de corruption

Danton attendait, prêt à saisir de sa forte main les événements... Il avait jusqu'ici dédaigné de se défendre contre les calomnies qui l'enveloppaient [...] Ses ennemis le représentaient comme un tribun vénal, ne demandant à la Révolution que d'assouvir l'appétit de ses sens robustes. Il ne s'était jamais expliqué. Il exerçait sur le club des Cordeliers, sur les révolutionnaires les plus ardents, une action presque irrésistible. Par sa haute stature, par sa voix tonnante, par la décision de ses conseils et la sûreté de ses coups, il dominait les assemblées [...] Jamais il ne flattait les vices bas, les vanités inquiètes et les égoïsmes timides. Il semblait surtout faire appel aux énergies de la vie saine et droite, au naturel appétit du bonheur et de la joie, à une large et fraternelle sensualité. (tome 2 p. 543-544)

**Le 28 Août 1792
L'homme de la Patrie en Danger**

Danton demanda à l'Assemblée, en un mâle et puissant langage, des mesures de vigueur. C'est vraiment par un sublime sursaut de courage que Danton voulait répondre à l'ennemi. Il n'y a pas de plus fortes paroles dans l'histoire des peuples libres menacés [...] Danton avait cette méthode souveraine d'emporter, de noyer les difficultés, les rivalités et les haines dans le torrent de l'action [...] Il appelle toutes les énergies au salut de la patrie et de la liberté, et c'est en les tournant toutes vers ce but sublime qu'il espère les réconcilier sans leur parler même de leurs querelles. Il sait en des paroles à la fois ardentes et calculées exalter les passions les plus généreuses et ménager les intérêts inquiets. (tome 3 p. 74-75)

Le 1^{er} Avril 1793 Discours contre la Gironde qui l'accuse de trahison

Le terrible plaidoyer fut un terrible réquisitoire... Et pendant deux heures, sa parole se répandit comme la

lave. La Montagne, à cette explosion longtemps contenue de ses espérances et de ses colères, était comme soulevée d'une force volcanique : Danton en était devenu le cratère. Toutes les émotions bouillonnaient à la fois dans les âmes des Montagnards. Ils aimaient Danton pour sa générosité, pour son audace et ils saluaient sa victoire sur ceux qui avaient espéré l'accabler [...] Ils souffraient depuis longtemps déjà de la tactique de ménagements gardée par Danton. Et le voici qui, enfin, lui-même, était à bout. Le voici qui criait sa colère et qui soulageait de leur longue attente toutes ces âmes passionnées. Il les flattait aussi, en leur apportant les sublimes excuses d'un grand génie révolutionnaire trop longtemps attardé à la clémence. [...] Ce fut bien, un moment, la fusion de tous ces cœurs ardents, une magnifique coulée de passions confondues. (tome 5 p.473-474)



Le 15 Avril 1793, les hésitations de Danton dans la lutte contre les Girondins

Je l'avoue, au point où en était la bataille et après le coup de foudre du 1^{er} avril, les hésitations et les ménagements de

Danton me paraissent une faute. Il trouvait sans doute dangereux et cruel de mutiler la Convention, de réduire, au moins en apparence, la base sur laquelle portait la Révolution. Il sentait bien qu'après l'élimination de la Gironde, il ne pourrait plus pratiquer cette large politique où il excellait, et qu'il serait enfermé avec Robespierre dans le cercle étroit du jacobinisme sectaire. Surtout, il lui en coûtait de ne sauver la Révolution que par le sacrifice d'une partie de la Révolution [...] Non, non, pas de tiers partis, pas de conciliation possible ; la pleine bataille est voulue par tous, et on souffre un peu de voir Danton attardé dans les ménagements où il y a peut-être un commencement de lassitude, la hautaine et faible pitié d'un homme que déjà les événements ont meurtri. C'est de ces jours d'incertitude, où le peuple a eu l'instinct que Danton tout ensemble lançait et retenait les forces de la Révolution, que date le premier discrédit, imperceptible encore, du grand révolutionnaire. (tome 5 p. 498-499)